

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – Direction Urbanisme
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/pfd/157121
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.174/s.354
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES – Avenue Jean Volders, 15. Installation d'une station relais pour GSM.
Dossier traité par Vassiliki Psachoulas

En réponse à votre lettre du 14 septembre en référence, réceptionnée le 15 septembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 septembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande émane d'un opérateur de télécommunication mobile et porte sur l'installation, en terrasse du bâtiment, de 3 antennes à polarisation croisée sur mâts autoportants. Ceux-ci dépassant la toiture de 3 mètres pour une bonne captation, ils sont, par souci de discrétion visuelle, positionnés en recul par rapport à la façade.

La Commission souligne cependant que les mâts ainsi disposés sont encore très perceptibles de la rue (cf. photomontages), en raison notamment de la différence de hauteur des pignons des deux maisons mitoyennes. Elle rappelle également que le n°15 de l'avenue Jean Volders se situe dans la zone de protection de l'église de Saint-Gilles.

Dans ce contexte et afin de réduire le préjudice visuel de l'intervention, elle ne peut souscrire à la demande qu'à condition que les installations soient positionnées davantage en retrait par rapport à la façade avant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : Commune de Saint-Gilles